



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
DE NORMANDIE

## **APPEL A PROJETS 2020**

Politique d'intégration des étrangers primo-arrivants en France

**BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française »,**

**Action 15 « Accompagnement des réfugiés »**

**Date limite de dépôt des projets : 10 mars 2020**

## **SOMMAIRE**

**1 - Eléments de contexte**

**2 - Axes de l'appel à projets**

**3 - Les critères de recevabilité et sélection des projets**

**4 - Le suivi et l'évaluation des actions**

**5 - Le calendrier**

Annexe 1 Correspondants départementaux / régionaux

Annexe 2 Fiche de synthèse « présentation des demandes »

Annexe 3 Arrêté préfectoral du 26 juillet 2017 fixant la liste des métiers en tension susceptibles d'ouvrir droit à la rémunération de fin de formation (R2F) dans la région Normandie

Annexe 4 Engagement

## 1. Éléments de contexte

### 1.1. La mise en œuvre de la politique d'intégration

Au niveau national, la politique d'intégration des réfugiés est pilotée en coordination étroite entre la Direction de l'Asile, la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité au sein de ministère de l'Intérieur et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) ; cette politique relève du programme 104 «Intégration et accès à la nationalité française » et de l'action 15 de ce programme dédiée à l'« Accompagnement des réfugiés ».

Dans la continuité des programmes ministériels pour l'intégration des réfugiés et en vertu des décisions du Comité interministériel à l'intégration (C2I), les orientations pour l'année 2020 s'inscrivent autour de quatre axes : intégration par l'emploi, mobilité géographique, prise en charge psychologique et médicale ainsi qu'accès à la culture et au sport.

Au niveau local, cette politique est concrétisée par un appel à projets régional lancé par le Préfet de la région Normandie, en lien avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de Normandie, dans le cadre des crédits déconcentrés de l'action 15 du BOP 104.

En 2018, 1 475 décisions ont permis d'accorder la protection internationale à des personnes résidant en région Normandie<sup>1</sup>.

### 1.2. Le public cible

Cet appel à projets concerne exclusivement les bénéficiaires de la protection internationale :

- **les réfugiés**
- **les bénéficiaires de la protection subsidiaire**
  
- Seront privilégiés les projets qui s'adressent :
  - o aux femmes ;
  - o aux jeunes de 18/25 ans qui ne bénéficient d'aucune ressource.

Ne sont pas concernés par le présent appel à projet :

- les personnes régularisées à un autre titre que l'asile ;
- les personnes déboutées de leur demande d'asile ;
- les projets relatifs à l'accompagnement des personnes accueillies dans le cadre des programmes de réinstallation ;
- les personnes orientées par la plateforme nationale de logement des réfugiés gérée par la DIHAL dont l'accompagnement vers l'intégration est pris en charge par d'autres dispositifs.

## 2. Les axes prioritaires de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à soutenir financièrement la mise en œuvre concrète d'actions régionales ou départementales pour l'intégration des réfugiés.

Les orientations 2020 retenues sont les suivantes :

### 2.1. L'accompagnement vers l'emploi

Mis en avant par le C2I, l'accès à l'emploi est un facteur clé de l'intégration. Il repose sur la mise en place d'actions structurantes qui porteront en priorité sur Un recours facilité au droit commun de l'accès à l'emploi et la formation.

---

<sup>1</sup> Source : rapport d'activité OFPRA – 2018  
(Calvados : 321, Eure : 247, Manche : 174, Orne : 145, Seine Maritime 588)

L'emploi, l'insertion professionnelle et la formation, en particulier la formation continue sont des conditions indispensables pour pouvoir disposer de ressources propres, accéder à un logement, mieux s'insérer dans la société et vivre en toute autonomie.

Les actions doivent viser les secteurs professionnels les plus en tension en région Normandie.

Ces informations sont accessibles :

- par bassin d'emploi sur le site du CARIF-OREF de Normandie ;
- dans l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2017 fixant la liste des métiers en tension susceptibles d'ouvrir droit à la rémunération de fin de formation (R2F) dans la région Normandie (cf. Annexe 3).

Les actions proposées doivent être différentes de celles retenues dans le cadre de l'appel à projets lancé par la DIRECCTE en direction des bénéficiaires de la protection subsidiaire, et venir en complément de celles-ci.

## **2.2. L'accompagnement à la mobilité sur l'ensemble du territoire**

Projets favorisant :

- l'attractivité des territoires et la répartition du public sur ce territoire ;
- la mobilité du public, particulièrement dans les territoires ruraux isolés.

## **2.3. L'accès aux soins**

Projets facilitant l'accès à la santé, aux soins, proposant une prise en charge médicale et psychotraumatique liée à l'exil.

## **2.4. L'accès à la culture et au sport, le renforcement des liens avec la société civile**

Projets favorisant l'intégration des publics réfugiés par le développement :

- de projets culturels ou sportifs proposant des sorties culturelles ou la pratique d'un sport ou d'une activité artistique ;
- de projets proposant un accompagnement vers le retour à une activité professionnelle artistique ou sportive.

S'agissant des points 2.3 et 2.4, les actions pourront, à titre exceptionnel, concerner des bénéficiaires dès la phase demande d'asile.

## **3. Les critères de recevabilité et de sélection des projets**

Peuvent candidater au présent appel à projets les organismes publics ou privés (associations loi 1901...)

### **3.1. Les critères de forme**

**Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un examen par les services de l'État.**

Chaque dossier de candidature (un par projet/action) devra être adressé dans les délais (cf. chapitre 5) et comporter les documents suivants :

- le document **Cerfa n° 12156\*05**, complété, daté et signé<sup>2</sup> ;
- le **tableau des indicateurs** 2020 (cf. annexe 1) dûment renseigné sur la partie « **objectif** » ;
- le bilan financier de l'action menée en 2019 pour les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2019 au titre du BOP 104 à l'aide du **Cerfa 15059\*02** faisant apparaître notamment le nombre de bénéficiaires concernés et les cofinancements obtenus ;
- le dernier rapport d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos ;
- un **RIB** ;
- les statuts et la liste des dirigeants ;
- l'engagement daté et signé (annexe 4) ;

---

<sup>2</sup> documents téléchargeables en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et sur le site [www.normandie.drdjscs.gouv.fr](http://www.normandie.drdjscs.gouv.fr)

**Une fiche de synthèse « présentation des demandes »** est jointe en annexe 2.

Le dossier est à adresser **par voie dématérialisée** :

- à la **direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) de Normandie** (Cf. annexe 1 : correspondants départementaux et régionaux)
- 
- ET**
- à la **direction départementale de la cohésion sociale (DDCS, DDD, DDCS(PP))** où se déroule l'action

### **3.2. Les critères de fond**

Les actions proposées doivent répondre aux **critères cumulatifs** de recevabilité suivants :

- Respect des priorités définis au chapitre 2, notamment en matière de public visé par l'action (réfugiés);
- Demande de subvention affectée à la réalisation de l'action et non au fonctionnement de l'organisme porteur ;
- **cofinancement** (y compris autofinancement) représentant au minimum 20 % du montant total de l'action ;
- les demandes de financement d'actions d'intégration également ouvertes à d'autres publics que ceux visés dans le cadre du présent appel à projets, devront faire l'objet d'une recherche de cofinancements;

### **3.3. Les modalités et critères de sélection**

L'ensemble des dossiers recevables est pré-instruit par chaque direction départementale et par la direction régionale, qui émettent un avis.

Le préfet de région réunit un **comité régional de sélection** des projets, en lien avec la DRDJSCS, en associant les autres services de l'Etat sur les dossiers relevant de leurs champs de compétence respectifs : la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), le Rectorat, la Direction Régionale des Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), les Directions territoriales de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Pôle emploi.

L'analyse portera sur les critères suivants :

- le caractère **innovant** (prestation de service en elle-même, le procédé, l'organisation, la diffusion...);
- la **pertinence du projet** au vu des objectifs et des besoins recensés en région et des orientations de la politique publique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants ;
- la **cohérence et la complémentarité** par rapport à d'autres initiatives locales dont les prestations de l'OFII, notamment sur les champs de l'emploi et de la formation linguistique ;
- la multiplicité des **cofinancements** ;
- la définition de **critères d'évaluation** interne des actions (mise en lumière de l'impact de l'action sur le parcours du primo-arrivants) ;
- **l'expertise du porteur du projet** et sa capacité à collaborer avec des partenaires ;
- les moyens et les outils de formation et de **communication** ;
- le nombre significatif du **public cible**.

Une attention particulière sera portée :

- aux projets qui favorisent **l'égal accès des femmes et des hommes**, notamment dans les propositions d'activité d'insertion professionnelle
- **à la couverture territoriale** des projets et à la **complémentarité** des actions sur un même territoire.
- dans les territoires déjà couverts par un appel à projets pour l'intégration professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale<sup>3</sup>, les projets déposés devront s'inscrire dans la **complémentarité des actions proposées**.

### 3.4. Notification des résultats et versement des subventions

La décision prise par le préfet de région sera notifiée à chaque porteur.

La subvention attribuée sera versée par virement unique sur le compte de l'organisme.

## 4. Le suivi et l'évaluation des actions financées

Les porteurs retenus en 2020 devront :

- **Avant mars 2021** : transmettre **le tableau des indicateurs**, dûment renseigné sur la partie « **réalisé** », de l'action ou des actions financée(s) ;
- **Avant le 30 juin 2021** : transmettre le **compte-rendu financier** (document Cerfa N°15059\*01 - bilan quantitatif et qualitatif)

Comme indiqué supra, ces différents éléments serviront à la rédaction des synthèses départementales et de la synthèse régionale communiquée au Ministère de l'Intérieur.

Les DDCS(PP) et la DRDJSCS procéderont à des évaluations qui feront l'objet d'un rapport transmis au porteur.

## 5. Le calendrier

- **Semaine 4** : Diffusion de l'appel à projets
- **Au plus tard le 10 mars 2020** : Dépôt des dossiers complets par les porteurs de projets, par voie dématérialisée :
  - o à la DRDJSCS de Normandie
  - et**
  - o à la DDCS concernée par le projet

Aucun dossier ne sera recevable au-delà de cette date

- **Semaine 18** : Comité régional de sélection des projets
- **Mai 2020** : Notification aux porteurs de projets des décisions (accord ou rejet) du comité régional de sélection, validées par le préfet de région

---

<sup>3</sup> Notamment l'appel à projets de la DIRECCTE à destination des bénéficiaires de la protection internationale

## Annexe 1 - Correspondants départementaux / régionaux

### **DDCS du Calvados**

1, rue Daniel Huet  
CS 35327  
14053 Caen Cedex 4

**Contact** : Nathalie PORTA

Tél : 02 31 52 74 41

Courriel : [ddcs-hebergement-immigration@calvados.gouv.fr](mailto:ddcs-hebergement-immigration@calvados.gouv.fr)

### **DDCS de l'Eure**

Cité administrative  
Bd Georges Chauvin  
27022 EVREUX Cedex

**Contact** : Antoine LEMALLIER /Blandine FORNIER

Tel : 02.32.24.86.10

Courriel : [ddcs-migrants@eure.gouv.fr](mailto:ddcs-migrants@eure.gouv.fr)

### **DDCS de la Manche**

1 bis, rue de la Libération  
CS 61208  
50 008 SAINT LO cedex

**Contact** : Hélène SEMINIAKO

Tél : 02 50 71 50 25

Courriel : [ddcs@manche.gouv.fr](mailto:ddcs@manche.gouv.fr)

### **DDCSPP de l'Orne**

Cité administrative  
Place Bonet  
BP 538  
61007 ALENCON cedex

**Contact** : Maryvonne LANDAS

Tél : 02 33 32 50 23

Courriel : [ddcspp-cs@orne.gouv.fr](mailto:ddcspp-cs@orne.gouv.fr) / [maryvonne.landas@orne.gouv.fr](mailto:maryvonne.landas@orne.gouv.fr)

### **DDDCS de Seine-Maritime**

27, rue du 74è Régiment d'infanterie  
76003 ROUEN codex

**Contacts** : Jérémy PETITPREZ

Téléphone : 02.76.27.71.82 / 06.85.58.04.52

Courriel : [ddcs-heblog@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddcs-heblog@seine-maritime.gouv.fr)

### **DRDJSCS Normandie**

Siège : 55, rue Amiral Cécille  
Im. Normandie II  
76179 ROUEN cedex

**Contacts** : Sophie COUSIN – Laurent HEBERT

02.32.18.15.47 / 32

Courriel : [drdjscs-norm-cs@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-norm-cs@jscs.gouv.fr)

## Annexe 2

### Fiche de synthèse « présentation des demandes » Appel à projets BOP 104 - action 15 – 2020

Dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention dans des conditions optimales, le porteur devra adresser et renseigner l'ensemble des documents listés dans le tableau joint.

Les points de vigilance sont signalés en gras.

Toute question relative à la constitution du dossier pourra être adressée à : [drdjscs-norm-cs@jscs.gouv.fr](mailto:drdjscs-norm-cs@jscs.gouv.fr) ou à l'interlocuteur de la direction départementale concernée (Cf. annexe 1).

Type de document	Points de vigilance
Le document <b>Cerfa n° 12156*05</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>un Cerfa par action.</b></li><li>- document <b>complété</b> pour l'ensemble des items de façon précise, <b>signé et daté</b> (cf. notice Cerfa 51781*03 téléchargeable sur le site <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>)</li><li>- description du <b>public visé par l'action (modalités mises en œuvre pour trouver et identifier le public réfugié au sein de l'action)</b></li><li>- quantification du <b>nombre de femmes et le nombre d'hommes</b> bénéficiaires de l'action et expliquer les éventuels déséquilibres.</li></ul> <p>En outre, doivent apparaître obligatoirement les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>présentation de la problématique et du besoin</b> auxquels le projet doit répondre, une analyse des réponses existantes et de leurs limites et la démonstration de la capacité du porteur à répondre à ce besoin</li><li>• <b>description détaillée</b> conformément aux priorités et aux critères définis aux chapitres 2 et 3</li><li>• <b>moyens</b> matériels et humains</li><li>• <b>résultats attendus</b> (cf. tableau des indicateurs)</li></ul>

Type de document	Points de vigilance
<p>Le tableau de collecte des <b>indicateurs 2020</b></p>	<p>Chaque projet fera l'objet d'un tableau de collecte des indicateurs.  Les items énumérés dans les onglets du tableau de collecte présente une colonne « objectif » (ou « prévisionnel ») et une colonne « réalisé » (ou « valeur réalisée »)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec la demande de subvention 2020, ne remplir que la <b>colonne « objectif »</b></li> </ul> <p>Les indicateurs correspondent aux données prévisibles pour le <b>projet présenté en 2020.</b></p> <p><b>Tous les onglets</b> doivent être complétés, de manière précise et cohérente.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>la colonne « réalisé »</b></li> </ul> <p>Cette colonne sera renseignée et transmise <b>avant mars 2021.</b></p>
<p>Le <b>compte-rendu financier de l'action 2019</b> (bilan qualitatif et quantitatif) à l'aide du dossier Cerfa 15059*01 pour <u>les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2019 au titre du BOP 104</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- document <b>complété</b> pour l'ensemble des items de façon précise, <b>signé et daté</b></li> <li>- faire apparaître notamment le <b>nombre de bénéficiaires concernés</b> et les <b>cofinancements</b> obtenus</li> </ul> <p>Le porteur concerné doit adresser un <b>bilan</b> (Cerfa 15059*01) <b>avec la nouvelle demande</b> même si l'action n'est pas terminée. Un bilan financier complet et définitif sera adressé par la suite.</p>
<p>Un <b>RIB</b></p>	<p>Il doit correspondre aux données bancaires mentionnées sur Cerfa 12156*05.</p>
<p><b>L'engagement</b></p>	<p>Il doit être daté et signé.</p> <p>Les porteurs de projet doivent s'assurer que les bénéficiaires ont acquis les <b>principes et valeurs de la République</b> et s'engagent à respecter les <b>principes d'égalité femmes/hommes</b> et de laïcité.</p>



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

**Arrêté fixant la liste des métiers en tension  
dont la formation est éligible à la rémunération de fin de formation (R2F)**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu

- le Code du travail et notamment l'article L.6314-1;
- la circulaire du DGEFP du 16 juin 2011 relative au financement et à la gestion de la rémunération de fin de formation ;
- l'avis du Comité Paritaire Régional de l'Emploi et de la Formation (COPAREF) en date du 2 juin 2017 ;
- l'information du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) en date du 29 juin 2017 ;
- l'arrêté du 30 décembre 2016 fixant la liste des métiers en tension susceptibles d'ouvrir droit à la rémunération de fin de formation (R2F) dans la région Normandie ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La liste des métiers en tension établie selon le code ROME spécifié dont la formation est éligible au bénéfice de la rémunération de fin de formation (R2F) pour l'ensemble du territoire de la région Normandie est fixée par l'annexe jointe au présent arrêté et est applicable pour toute nouvelle formation démarrant à compter du 1er septembre 2017.

Les dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2016 restent applicables jusqu'au terme du parcours de formation pour tous les modules d'une formation longue comprenant plusieurs modules successifs commencée avant le 1er septembre 2017.

**Article 2 :**

L'arrêté du 30 décembre 2016 est abrogé.

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Normandie, le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et la Directrice régionale de Pôle Emploi sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Rouen le 26 JUL. 2017

Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*

ANNEXE : LISTE DES METIERS EN TENSION DONT LA FORMATION OUVRE DROIT  
A LA REMUNERATION DE FIN DE FORMATION (R2F)

ROME	Libellé ROME	Niveaux
F1501	Montage de structures et de charpentes bois	Niveau V
F1503	Réalisation - installation d'ossatures bois	Niveau IV
F1610	Pose et restauration de couvertures	Niveau IV
F1602	Électricité bâtiment	Niveau IV
F1605	Montage de réseaux électriques et télécoms	Niveau V
F1106	Ingénierie et études du BTP	Niveau III et II
F1108	Métre de la construction (économiste de la construction)	Niveau II
F1104	Dessin BTP	Niveaux I, II, III
H1207	Rédaction technique	Niveau III
H1209	Intervention technique en études et développement électronique	Niveau III
H1504	Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique	Niveau III
H2912	Réglage d'équipement de production industrielle	Niveau III
H2903	Conduite d'équipement d'usinage	Niveaux V et IV
H2905	Conduite d'équipement de formage et découpage des matériaux	Niveau IV
H2908	Modelage de matériaux non métalliques	Niveau IV
H2910	Moulage sable	Niveau IV
H3203	Fabrication de pièces en matériaux composites	Niveau IV
H2902	Chaudronnerie - tôlerie	Niveau IV
H2913	Soudage manuel	Niveau IV
H2911	Réalisation de structures métalliques	Niveau IV
H1506	Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux	Niveau IV
H2909	Montage-assemblage mécanique	Niveau IV
H3404	Peinture industrielle	Niveau III
H1506	Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux	Niveaux III et II
H2908	Modelage de matériaux non métalliques	Niveaux III et II
H2910	Moulage sable	Niveaux III et II
H2912	Réglage d'équipement de production industrielle	Niveaux III et II
H1203	Conception et dessin produits mécaniques	Niveau III
H2912	Réglage d'équipement de production industrielle	Niveaux III et II
H1210	Intervention technique en études, recherche et développement	Niveaux III et II
H1404	Intervention technique en méthodes et industrialisation	Niveaux III et II
H1503	Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle	Niveaux III et II
H3202	Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs	Niveaux III et II
H2205	Première transformation de bois d'œuvre	Niveau V
I1606	Réparation de carrosserie	Niveau V
I1603	Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles	Niveau V
I1604	Mécanique automobile	Niveau V
I1607	Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs	Niveau V
A1204	Protection du patrimoine naturel	Niveau IV
B1604	Réparation - montage en systèmes horlogers	Niveau IV
H1208	Intervention technique en études et conception en automatisme	Niveaux IV à II
I1302	Installation et maintenance d'automatismes	Niveaux IV à II
I1304	Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation	Niveaux IV à II
I1305	Installation et maintenance électronique	Niveaux IV à II
I1306	Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air	Niveaux IV à II
I1307	Installation et maintenance télécoms et courants faibles	Niveaux IV à II
I1308	Maintenance d'installation de chauffage	Niveaux IV à III
I1309	Maintenance électrique	Niveaux IV à III
I1310	Maintenance mécanique industrielle	Niveaux IV à III
I1503	Intervention en milieux et produits nocifs	Niveaux IV à III
I1601	Installation et maintenance en nautisme	Niveaux IV à III
I1602	Maintenance d'aéronefs	Niveaux IV à II
I1603	Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles	Niveaux IV à III
I1604	Mécanique automobile	Niveaux IV à III
I1605	Mécanique de marine	Niveaux IV à III
I1607	Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs	Niveaux IV à III
K2301	Distribution et assainissement d'eau	Niveaux IV à III
H1401	Management et ingénierie gestion industrielle et logistique	Niveau I

H1402	Management et ingénierie méthodes et industrialisation	Niveau I
H1501	Direction de laboratoire d'analyse industrielle	Niveau I
H1502	Management et ingénierie qualité industrielle	Niveau I
N4401	Circulation du réseau ferré	Niveau IV
N4403	Mancœuvre du réseau ferré	Niveau IV
B1302	Décoration d'objets d'art et artisanaux	Niveaux V et IV
B1303	Gravure - ciselure	Niveaux V et IV
B1402	Reliure et restauration de livres et archives	Niveaux V et IV
B1501	Fabrication et réparation d'instruments de musique	Niveaux V et IV
B1601	Métallerie d'art	Niveaux V et IV
B1603	Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie	Niveaux V et IV
M1805	Études et développement informatique	Niveaux III et II
M1801	Administration de systèmes d'information	Niveau I
M1802	Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information	Niveau I
M1803	Direction des systèmes d'information	Niveau I
M1805	Études et développement informatique	Niveau I
M1806	Expertise et support technique en systèmes d'information	Niveau I
M1810	Production et exploitation de systèmes d'information	Niveau I
M1804	Études et développement de réseaux de télécoms	Niveau I
M1807	Exploitation de systèmes de communication et de commandement	Niveau I
K1902	Collaboration juridique	Niveaux III et II
C1102	Conseil clientèle en assurances	Niveaux III et II
C1103	Courtage en assurances	Niveaux III et II
C1105	Études actuarielles en assurances	Niveaux III et II
C1106	Expertise risques en assurances	Niveaux III et II
C1107	Indemnités en assurances	Niveaux III et II
C1109	Rédaction et gestion en assurances	Niveaux III et II
C1110	Souscription d'assurances	Niveaux III et II
D1408	Télé conseil et télévente	Niveaux V et IV
D1502	Management/gestion de rayon en produits alimentaires	Niveaux III et II
D1503	Management/gestion de rayon en produits non alimentaires	Niveaux III et II
D1508	Encadrement du personnel de caisses	Niveaux III, II et I
D1407	Relation technico-commerciale	Niveaux III, II et I
H1102	Management et ingénierie d'affaires	Niveaux III, II et I
M1706	Promotion des ventes	Niveaux III, II et I
D1101	Boucherie	Niveau V
D1102	Boulangerie - viennoiserie	Niveau V
D1103	Charcuterie - traiteur	Niveau V
D1104	Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie	Niveau V
D1101	Boucherie	Niveaux V et IV
H2101	Abattage et découpe des viandes	Niveaux V et IV
D1103	Charcuterie - traiteur	Niveaux V et IV
G1602	Personnel de cuisine	Niveaux V et IV
G1601	Management du personnel de cuisine	Niveau IV
G1503	Management du personnel d'étage	Niveau IV
G1701	Conciergerie en hôtellerie	Niveau IV
K1302	Assistance auprès d'adultes	Niveau V
K1305	Intervention sociale et familiale	Niveau V
E1101	Animation de site multimédia	Niveaux IV et III
E1103	Communication	Niveaux IV et III
J1501	Aide-soignant	Niveau V
N4105	Conduite et livraison par courtes tournées sur courte distance	Niveau V
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	Niveau V
N4103	Conduite de transport en commun sur route	Niveau V
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	Niveau V

## Annexe 4



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

### ENGAGEMENT

Le porteur de projet(s) s'engage à s'assurer que les bénéficiaires ont acquis les **principes et valeurs de la République** et à respecter les **principes d'égalité femmes/hommes** et **de laïcité**.

Nom

Date

Signature